

Image not found or type unknown



Attention au chien (ou a la belle-mère)

Fiche pratique publié le **12/04/2014**, vu **1468 fois**, Auteur : [Jean de Valon, Avocat](#)

Un panneau d'avertissement n'exonère pas de sa responsabilité un propriétaire de chien ou un gendre

Si vous mettez dans votre jardin un panneau chien dangereux , ou belle mère. (Je dis belle mère car il est difficile de vendre des articles juridiques), vous croyez être exonéré de toute responsabilité juridique en cas de morsure.

Erreur!

La [Cour de cassation](#) estime qu'il n'y a pas là force majeure imprévisible et irrésistible si le chien mord ou la belle-mère,(coquine belle-maman)

Une simple pancarte ne nous dégage pas de nos responsabilités humaines...

Mieux vaut noyer le chien et ...son chagrin, voyons!